

2. Par courrier du 2 juin 2025, le SPW Intérieur & Action sociale a indiqué que la délibération du Collège communal attribuant le marché relatif à la fourniture d'un bras de coupe, n'appelait aucune mesure de tutelle. Elle est donc devenue pleinement exécutoire.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Comptes communaux pour l'exercice 2024 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame la Directrice financière pour qu'elle présente les comptes de l'exercice 2024.

Madame la Directrice financière présente le compte. Elle explique que le compte se clôture en *boni*. Elle rappelle également que le compte est une "photo" de ce qui s'est passé durant l'année écoulée.

Madame la Directrice financière explique aux Conseillers la différence entre les budgets ordinaire et extraordinaire.

Elle enchaîne sur une présentation des recettes et dépenses ordinaires, faisant notamment la distinction entre le résultat comptable et le résultat budgétaire. À cet égard, elle attire l'attention sur l'évolution des dépenses de personnel, due aux indexations intervenues lors des dernières années, et l'augmentation des dépenses de transfert s'expliquant par une augmentation des dotations à la Zone de Police, à la Zone de Secours et au CPAS.

Madame la Directrice financière termine son exposé par une explication sur le budget extraordinaire. Elle souligne à cet égard que les projets de la Commune sont exclusivement financés par fonds propres et/ou subsides. Aucun emprunt n'a été souscrit l'année précédente. Sur ce dernier point, elle indique aux Conseillers que les dépenses de dettes, liées aux remboursements de la dette, diminuent d'année en année.

Monsieur le Bourgmestre interpelle Madame la Directrice financière et lui demande si, à son sens, l'autorité politique aurait pu faire mieux en termes de gestion. Madame la Directrice financière répond que non et tient à souligner le travail des agents du service qui est de qualité.

Monsieur le Bourgmestre indique être très fier de ce bilan et indique que, selon lui, la Commune de Fexhe est sûrement un exemple à suivre.

Madame Nachtergaele tient à remercier Madame la Directrice financière pour son travail. Cette dernière est d'ailleurs chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Monsieur le Président propose d'adopter les comptes pour l'exercice 2024.

À l'unanimité, le Conseil adopte les comptes annuels pour l'exercice 2024.

4. Modification budgétaire n°01/2025 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que la modification budgétaire n°1/2025 injecte le résultat du compte de l'exercice 2024. Outre cet aspect, la MB intègre aussi plusieurs augmentations et diminutions de crédits, à savoir:

- l'engagement de deux ouvriers,
- les subsides aux clubs sportifs pour l'année 2024,
- les frais liés à la convention d'assistance à exploitation conclue avec l'AIDE pour le bassin d'orage situé à Momalle

Au niveau des projets extraordinaires, des majorations de crédits pour les projets déjà inscrits au budget sont prévues, à savoir:

- l'acquisition de terrains pour le PIMACI 2022-2024 (aménagement du chemin du Pont-de-Messe),
- le remplacement d'un mur du dépôt communal,
- diverses majorations pour les projets PIC-PIMACI 2022-2024 nécessaires en raison des révisions de prix

De nouveaux projets ont été inscrits dans le cadre de cette modification budgétaire, à savoir:

- le subside perçu de la Région wallonne pour la réfection des routes endommagées par le charroi de l'aéroport,
- l'acquisition de mobilier, de photocopieurs multifonctions pour l'administration,
- le recours à l'intercommunale ECETIA pour l'étude de la transformation de l'administration,

Monsieur le Président propose d'adopter la modification budgétaire.

À l'unanimité, le Conseil adopte la modification budgétaire n°1/2025.

5. Rapport des rémunérations - Exercice 2024

Monsieur le Président explique que, depuis 2020, la Région wallonne demande qu'un rapport lui soit fourni sur les rémunérations perçues par les mandataires communaux. Ce rapport comprend le relevé des présences des mandataires aux séances du Collège et du Conseil, ainsi que les rémunérations brutes versées.

Il s'agit d'approuver ce rapport pour l'exercice 2024.

À l'unanimité, le Conseil adopte le rapport des rémunérations pour l'exercice 2024.

6. Assemblée générale ordinaire d'ENODIA

Monsieur le Président informe les conseillers qu'ENODIA tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 25 juin 2025 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Élections statutaires: renouvellement du Conseil d'administration
2. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - Exercice 2024
3. Prise d'acte des rapports du commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2024

4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
5. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat
7. Approbation du rapport spécifique 2024 sur les prises de participations prévu à l'article L1512-5 du CDLD
8. Approbation du rapport de rémunération 2024 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD
9. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2024
10. Décharge au Commissaire pour sa mission de contrôle de l'exercice 2024
11. Pouvoirs.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ENODIA.

7. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding

Monsieur le Président informe les conseillers que RESA Holding tiendra son assemblée générale ordinaire le lundi 30 juin 2025 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
2. Approbation du Rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
3. Approbation du Rapport de rémunération 2024 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
4. Rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
5. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
6. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2024 ;
7. Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
8. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
9. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2024 ;
10. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2024 ;
11. Nominations - démissions d'administrateurs ;
12. Pouvoirs.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA Holding.

8. Assemblée générale ordinaire de l'AIDE

Monsieur le Président informe les conseillers que l'AIDE tiendra son assemblée générale ordinaire le lundi 30 juin 2025 à 19h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégie du 26 novembre 2024
2. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 10 mars 2025.
3. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.
4. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2024 des organes de gestion et de la Direction.
5. Comptes annuels de l'exercice 2024 qui comprennent :
 1. Rapport d'activité
 2. Rapport de gestion
 3. Bilan, compte de résultats et l'annexe
 4. Affectation du résultat
 5. Rapport du commissaire
6. Annexes au BNB comprenant :
 1. Liste des adjudicataires des marchés publics attribués durant l'exercice 2024
 2. Indication sur les circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de la société
 3. Rapport spécifique relatif aux participations financières
 4. Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction
 5. Rapport d'évaluation du comité de rémunération
6. Décharge à donner au Commissaire-réviseur.
7. Décharge à donner aux Administrateurs.
8. Désignation d'un commissaire réviseur d'entreprises en vue de la certification des comptes annuels de l'AIDE pour les exercices sociaux 2025, 2026, 2027.
9. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
10. Renouvellement du Conseil d'administration

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'AIDE.

9. Assemblée générale ordinaire de la SPI

Monsieur le Président informe les conseillers que la SPI tiendra son assemblée générale ordinaire le lundi 30 juin 2025 à 17h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. a) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2024 comprenant (Annexe 1) :
 1. le bilan et le compte de résultats après répartition ;
 2. les bilans par secteurs ;

3. le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
 4. le détail des participations détenues au 31 décembre 2024 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
 5. la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.
- b) Présentation du résultat 2024
2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur
 3. Décharge aux Administrateurs
 4. Décharge au Commissaire Réviseur
 5. Formation des Administrateurs en 2024 (Annexe 2)
 6. Démissions d'office des Administrateurs et de l'ensemble des organes de gestion – Nominations d'Administrateurs (Annexe 3)

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la SPI.

10. Marché de fournitures - Acquisition de 5 photocopieurs multifonctions avec contrat de maintenance - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de renouveler le marché pour les photocopieuses de la Commune et de l'École communale. Il précise que, contrairement à ce qui avait été fait précédemment, il a été décidé de procéder à l'acquisition des copieurs et non à leur location. Un contrat d'entretien est également prévu dans le marché.

Au total, cinq copieurs seront achetés (deux pour l'administration et trois pour les écoles). Le marché est estimé à 52.750 euros HTVA et sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Monsieur Collette demande ce qui a motivé la Commune à préférer l'achat à la location. Monsieur Paterka répond que c'était une question de coût.

Monsieur le Président propose d'adopter les conditions et le mode de passation du marché.

À l'unanimité, le Conseil adopte les conditions et le mode de passation du marché de fournitures relatif à l'acquisition de cinq photocopieurs multifonctions (avec contrat de maintenance).

11. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 4^{ème} trimestre 2024

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que Madame la Commissaire d'arrondissement f.f. a procédé à la vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 4^{ème} trimestre de l'année 2024.

Aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur le Président propose de prendre acte du procès-verbal de vérification d'encaisse.

Le Conseil prend acte du procès-verbal de l'encaisse du Directeur financier pour le 4^{ème} trimestre de l'année 2024.

12. Contrat Rivière Meuse Aval - Programme d'actions 2026-2028 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique qu'il s'agit de poursuivre les actions entamées en collaboration avec le Contrat Rivière - Meuse-Aval, et notamment :

- Envoyer un courrier personnalisé aux riverains situés en amont d'un ouvrage impacté par les lingettes (déversoir d'orage ou STEP) pour les sensibiliser à l'utilisation des lingettes, ou tout autre produit, ... ;
- Sensibiliser les citoyens aux conséquences sur l'environnement et les infrastructures d'épuration de l'élimination des lingettes dans les sanitaires ;
- Vérifier l'adéquation entre l'inventaire "rejets" du CRMA et la cartographie de l'assainissement de l'OAA en vue d'identifier les habitations mal raccordées et mise en conformité (raccordement immédiat à l'égout, dérogation pour l'installation d'un SEI, dérogation d'installation d'un SEI) ;
- Réaliser un cadastre des parcelles concernées par le CVP et réaliser un cadastre des cours d'eau et écoulement par catégorie + envoyer un courrier aux personnes ne respectant pas le CVP ;
- Envoyer un courrier personnalisé aux riverains utilisant des produits phytosanitaires de façon non conforme à la réglementation en vigueur, dans un but d'information ;
- Réaliser les projets de lutte contre les inondations (et coulées boueuses) encodés dans l'application PARIS ;
- Organiser une conférence sur la gestion des eaux pluviales ;
- Implémenter un Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) adapté aux risques d'inondations dans le plan général d'urgence en adaptant le canevas proposé par le CRMA ;
- Sensibiliser le Collège communal et la CCATM à l'impact de l'aménagement du territoire sur les risques d'inondation grâce à un outil de réalité augmentée (Exact Lab) ;
- Inscrire les agents des services travaux et/ou environnement à la formation à la reconnaissance des cultures à risque de coulées boueuses donnée par le CRMA ;
- Sensibiliser les citoyens aux bons gestes à adopter pour économiser la ressource en eau en période de sécheresse ;

- Continuer la gestion des populations de renouées situées autour du bassin d'orage de Voroux ;
- Assurer la sensibilisation des différents publics (monde agricole, professionnels et habitants) à la gestion différenciée des cours d'eau (gestion de la végétation, des embâcles en zone naturelle, ...) ;
- Organiser le nettoyage de cours d'eau (Services communaux, BeWapp, unité Scouts, Été solidaire...) ;
- Vérifier l'état de dégradation du puits situé au niveau du point Mv13682 et réaliser les travaux nécessaires ;
- Engagement moral des communes partenaires du CRMA et affluents à financer partiellement son fonctionnement (paiement de la cotisation).

Madame Clavir demande si des actions sont prévues contre la renouée du Japon. Madame Malchair précise qu'il est prévu de les arracher à la main pour éviter une prolifération de cette plante. Elle explique également que la "bonne" méthode serait de creuser jusqu'à 5 mètres pour retirer le tout. Cependant, cette méthode est coûteuse.

Monsieur le Président propose d'approuver ce programme d'actions pour les années 2026 à 2028.

À l'unanimité, le Conseil approuve le programme d'actions 2026-2028 avec le Contrat Rivière Meuse-Aval.

13. POLLEC - Plateforme Locale de Rénovation Énergétique Meuse-Condroz-Hesbaye lancée par Maillages-Conférence des Élus - Participation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique, dans le cadre des missions dévolues à notre Coordinatrice POLLEC, il est prévu de mettre en place une plateforme énergétique. Très concrètement, il s'agit d'offrir un service aux citoyens afin de :

- sensibiliser et informer sur les opportunités et avantages en rénovation énergétique ;
- accompagner les candidats rénovateurs à identifier des professionnels/entrepreneurs afin de garantir un suivi et des travaux de qualité ;
- accompagner dans le suivi des travaux ;
- conseiller sur les solutions possibles de financements ;
- garantir que les rénovations soient correctement réalisées ;

Madame Malchair ajoute que cette plateforme serait réalisée par l'ASBL Maillages - Conférence des Élus, laquelle a reçu un subside permettant la mise en place d'une telle plateforme. Une participation financière des communes adhérentes est sollicitée. Pour la Commune de Fexhe, cela représente un montant de 1.341,66 euros pendant trois ans.

Monsieur le Président propose de valider la participation de la Commune.

À l'unanimité, le Conseil décide de participer à la Plateforme locale de Rénovation énergétique organisée par l'ASBL Maillages-Conférence des Élus.

14. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance précédente.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025.

Monsieur le Président lève la séance publique à 21h09.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 21h24.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE